

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

L'an **deux mil vingt, le vingt février**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Alain HYOT, Mme Claudie LIAUD, M. Arnaud GINTRAC, Mme Stéphanie JALADIS, M. Philippe COUTY, M. Sébastien CURNIL, M. Gaston ROBLIN, M. Jean Luc PLANCHE, M. Jérôme ROGATION, Mme Marie Aude BINEAUD.

Étaient absents excusés : M. François AUBISSE, Mme Marie DASSAS.

Étaient absents non excusés : Mme Myriam OISEAU, Mme Isabelle CHARENTON .

Procurations : -

Secrétaire : M. Alain HYOT.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour le travail effectué durant ce mandat, mandat qui s'est déroulé dans un bon état d'esprit . Il remercie particulièrement les élus qui ont fait le choix de ne pas se représenter pour un nouveau mandat.

Il donne lecture du dernier Conseil Municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il demande au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour : Encaissement chèque GROUPAMA Remboursement honoraires. Le Conseil accepte à l'unanimité.

La séance est ouverte.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-001 : Encaissement chèques repas des aînés

Lors du traditionnel repas des aînés de la Commune, une participation financière est demandée de la façon suivante :

- personne de 60 ans à 64 ans : 28 € / personne
- personne de 65 ans à 69 ans : 10 € / personne.

Le montant total des participations à ce repas est de 402 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil, l'encaissement de cette somme au compte de recettes correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-002 : Transfert de la compétence Assainissement Non Collectif (ANC) de la Communauté de Communes Périgord Limousin au SMDE24.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

- par délibération en date du 10 octobre 2019, la Communauté de Communes Périgord Limousin sollicite le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif (bloc 6.51) au SMDE 24.

- le Comité Syndical du SMDE24, lors de sa réunion du 26/11/2019 a donné une suite favorable à cette demande de transfert.

Conformément aux statuts du SMDE24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Périgord Limousin au SMDE24.

Monsieur le Maire propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Périgord Limousin au SMDE 24.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-003 : Modification des statuts du Syndicat SMDE 24

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la délibération du SMDE 24 en date du 26/11/2019, relative à la modification de ses statuts.

Cette modification concerne l'article 9.1.1 : Prise en compte de l'évolution de la réglementation relative à la désignation des délégués élus au sein des assemblées délibérantes des adhérents au SMDE24.

(voir status adressés par mail) .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de ANTONNE-ET-TRIGONANT

- décide d'accepter la modification des statuts du SMDE
- approuve le projet des statuts du SMDE ainsi modifiés.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-004 : Etude de faisabilité d'un projet de développement Tourisme et Loisirs Sportifs pour le domaine des Vergnes.

Dans le cadre du projet en faveur du développement touristique du Grand Périgueux (*document joint par mail*) , la Commune souhaite, avec la participation du Grand Périgueux, réaliser une étude de faisabilité d'un site touristique et loisirs sportifs pour le domaine des Vergnes à Antonne.

Monsieur le Maire propose :

- une étude de faisabilité
- que la Commune soit le maître d'ouvrage et assure la conduite de l'étude.

Le Grand Périgueux finance cette étude à hauteur de 50 % soit 7.500 €.

La Commune participera à hauteur de 7.500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-005 : Achat tondeuse autoportée.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'investir sur une tondeuse autoportée.

Après plusieurs consultations, par divers devis et démonstrations, la commission des travaux a porté son choix sur une tondeuse autoportée à coupe frontale pour un montant total de 40.800 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-006 : Encaissement chèque GROUPAMA
Remboursement honoraires**

Le Maire demande à l'assemblée d'accepter l'encaissement du chèque GROUPAMA d'un montant de : **mille-deux-cent euros (1.200 €)** en remboursement des frais d'honoraires du 22.01.2020.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informaions diverses

Le planning de la tenue du bureau de vote sera mis en place dans les prochains jours.

Récapitulatif des délibérations prises :

MA-DEL-2020-001 : Encaissement chèques repas des aînés

MA-DEL-2020-002 : Transfert de la compétence Assainissement Non Collectif (ANC) de la Communauté de Communes Périgord Limousin au SMDE24.

MA-DEL-2020-003 : Modification des statuts du Syndicat SMDE 24

MA-DEL-2020-004 : Etude de faisabilité d'un projet de développement Tourisme et Loisirs Sportifs pour le domaine des Vergnes.

MA-DEL-2020-005 : Achat tondeuse autoportée.

MA-DEL-2020-006 : Encaissement chèque GROUPAMA

Remboursement honoraires

Informations diverses

Signatures des membres présents :

M. Daniel LE MAO (Président de séance)		M. Alain HYOT (Secrétaire de séance)	
Mme Claudie LIAUD		M. Arnaud GINTRAC	
Mme Stéphanie JALADIS		M. Philippe COUTY	
M. Sébastien COURNIL		M. Gaston ROBLIN	
M. Jean Luc PLANCHE		M. Jérôme ROGATION	
Mme Marie Aude BINEAUD		M. François AUBISSE	ABSENT EXCUSÉ
Mme Marie DASSAS	ABSENT EXCUSÉ	Mme Myriam OISEAU	ABSENT
Mme Isabelle CHARENTON	ABSENT		

Séance du 20/02/2020 clôturée à 21h15